

Le mot du maire



Chères citoyennes, chers citoyens,

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à Isabelle Renaud, qui se joint à l'équipe municipale à titre de technicienne à la comptabilité. Au nom du conseil municipal, je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

La première édition des Automnales de Plaisance a été un succès. Merci à nos commanditaires et à nos partenaires pour leur soutien, ainsi qu'aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour faire de cette fin de semaine une réussite. Merci également aux exposants et à toutes les personnes qui sont venues profiter des activités.

Christian Pilon
Maire de Plaisance

Horaire des Fêtes

Veuillez prendre note de l'horaire des Fêtes des bureaux administratifs.

Les bureaux seront fermés du 21 décembre au 3 janvier.

Nous serons de retour le lundi 4 janvier dès 8 h 30.

Dans ce numéro

Page 2 Avis de consultation publique

Page 3 Des coupes de cheveux qui ont fait une différence

Page 4 Activités à venir à Plaisance

Avis de consultation publique

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE

COMTÉ DE PAPINEAU

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT URB #26-02-05 / MODIFICATION AU ZONAGE, IMPLANTATION ENTRE DEUX TERRAINS CONSTRUITS ET BÂTIMENTS ACCESSOIRES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2026, le conseil a adopté, par la résolution 2026-11-283 le premier projet de règlement numéro URB #26-02-05, intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB #26-02-05 / MODIFICATION AU ZONAGE, IMPLANTATION ENTRE DEUX TERRAINS CONSTRUITS ET BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 novembre 2026, à 18 h 30, au 62, rue St-Jean-Baptiste. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications:

URB #26-02-05 concernant l’adoption du premier projet de règlement URB #26-02-05 / Modification au zonage, implantation entre deux terrains construits et bâtiments accessoires modifiant le règlement de zonage Urb-02-2024, aux articles 49 Implantation ente deux terrains construits, et 68 à 74 inclusivement, relativement aux Conditions d’autorisation et désignation des bâtiments complémentaires relatif aux usages du groupe résidentiel.

3. Le premier projet de règlement numéro URB #26-02-05 / modification au zonage, implantation entre deux terrains construits et relatif aux dérogations mineures numéro 08-2026 de la municipalité de Plaisance peut être consulté aux heures de bureau, au secrétariat de la municipalité, situé au 275, rue Principale, à Plaisance.

4. Le premier projet de règlement URB #26-02-05 / modification au zonage, implantation entre deux terrains construits et bâtiments accessoires contient des dispositions propres à un règlement susceptible d’approbation référendaire.

5. Au cours de cette assemblée, le Maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Plaisance ce 17e jour du mois de novembre 2026

_____

Kevin Ethier-Turmaine

Directeur général et greffier trésorier

Des coupes de cheveux qui ont fait une différence

La Municipalité de Plaisance tient à souligner la générosité de Mélanie Bélisle qui, avec l’aide de son amie Nancy Lauzon, a amassé **1 678 $** lors de la première édition des Automnales de Plaisance. Cette somme sera versée à la recherche sur le cancer du sein.

Au nom de Mélanie et de son amie, un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui se sont fait couper les cheveux pour soutenir la cause. C’est grâce à vous que cette collecte a connu un tel succès!



Activités à venir à Plaisance

21 NOV.
Souper de Noël
Club de l’Amitié FADOQ Plaisance

30 NOV.
Chorale de la Petite-Nation

5 DÉC.
Parade de tracteurs illuminés
de Plaisance

12 DÉC.
Journée avec le père Noël

La porte restera toujours ouverte

